

## Conditions de location SARL ERMITAGE VAL PARADIS

### Votre entrée dans l'appartement

La prise de possession de l'appartement se fait le samedi (ou le jour convenu contractuellement) entre 15h45 et 18h45. Le locataire qui souhaite une entrée différée peut en faire la demande par e-mail à l'adresse suivante : [balconsurlamer@gmail.com](mailto:balconsurlamer@gmail.com). Ce service fait l'objet d'une plus-value couvrant les frais de déplacement et de disponibilité du personnel, facturé 50 euros. Un numéro de téléphone de contact vous sera transmis par e-mail.

### Avertissement

Par mesure de sécurité et de respect, nous interdisons formellement de dépasser la capacité maximale de l'habitation (enfants compris).

En cas de non-respect nous prélevons sur la caution un supplément de 90 € par nuit et par personne.

### Obligations principales du locataire

Le locataire s'engage à :

- respecter la capacité d'accueil maximale de l'habitation
- respecter la propreté des parties communes, couloir et entrée (sac poubelle, sable, matériel de plage, etc...)
- toutes personnes supplémentaires, doivent être signalées, par lettre ou mail à l'avance, et ceci sans dépasser le nombre autorisé par appartement (enfants compris)
- respecter la tranquillité du voisinage entre 22 heures et 8 heures
- n'occuper les lieux que bourgeoisement, à l'exclusion de tout commerce, profession ou industrie
- ne rien faire qui, de son fait ou de sa famille ou de ses relations puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants de la maison
- ne faire aucune modification ni aucun changement dans la disposition des meubles, sauf accord du bailleur
- informer immédiatement le bailleur de tout sinistre et dégradation se produisant dans les locaux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent
- le locataire reconnaît que cette location ne lui est consentie qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance
- les animaux sont interdits sauf accord du bailleur
- le locataire est responsable des dommages causés par lui, ses tiers et animaux de compagnie

*Résidence « Les Pieds dans l'eau » à Banyuls sur mer,  
Résidence, « Un Balcon sur la Mer » à Port-Vendres*

### État des lieux et inventaire

A l'arrivée des locataires, un état des lieux et un inventaire seront effectués.

### Arrivée dans l'appartement

Les locataires reçoivent les clefs de l'appartement entre 13H45 et 18H45. Les arrivées tardives seront facturées 50 euros.

Les clefs ne pourront pas être laissées chez un voisin ou commerçant.

### Départ de l'appartement

Les locataires devront avoir quitté l'appartement le jour convenu contractuellement et au plus tard à 9h30. Les clefs devront être déposées dans la boîte aux lettres. L'appartement devra être rendu propre et rangé.

### Réservation / Paiement

Le locataire recevra son contrat de location par e-mail. Il devra le retourner daté et signé par e-mail, à l'adresse [balconsurlamer@gmail.com](mailto:balconsurlamer@gmail.com). La réservation sera effective lors du versement de l'acompte de 30% du montant de la location par virement bancaire dans les 10 jours suivants la signature du contrat. Les frais de transfert bancaires sont entièrement à la charge du client. Les réservations seront considérées comme définitives dès l'acompte reçu.

Le solde à payer sera intégralement versé 30 jours avant la date d'arrivée. En raison des frais imposés, nous vous informons que nous n'acceptons pas les cartes de crédit.

En cas d'annulation tardive durant la haute saison (moins de 30 jours avant le début du séjour), le paiement de la totalité du loyer est exigé à la réservation. En absence de règlement de l'acompte ou du solde du séjour dans les délais imposés, nous procéderons à l'annulation automatique de la réservation.

Pendant la période des vacances, (haute saison juillet et août), les locations se feront du samedi au samedi. Durant cette période et sur demande, vous avez la possibilité d'arriver le dimanche, ceci ne donne droit à aucune déduction.

### Annulation

Toute annulation plus de 30 jours avant le début du séjour entraîne la facturation de 30% du prix du séjour, l'annulation intervenant moins de 30 jours avant le début du séjour entraîne la facturation de 100% du prix du séjour. Le client est libre de contracter une assurance annulation, assistance ou interruption de séjour auprès de sa propre assurance.

Un départ prématuré ne donne lieu à aucun remboursement de notre part.

*Résidence « Les Pieds dans l'eau » à Banyuls sur mer,  
Résidence, « Un Balcon sur la Mer » à Port-Vendres*

Si par la suite de circonstance indépendante de notre volonté, nous devons annuler la réservation, le client sera informé (dans la mesure du possible) par lettre recommandée avec accusé de réception. L'intégralité de la somme versée sera remboursée au plus tard dans les 60 jours suivant la notification de l'annulation.

#### Nettoyage des lieux loués

Nos prix ne comprennent pas les nettoyages.

Un forfait de 50 euros pour les appartements T3 et T2 seront additionné au contrat de location et payable 30 jours avant votre arrivée par transfert bancaire.

L'entretien quotidien reste à la charge du locataire.

#### Dépôt de garantie

Un chèque de dépôt de garantie de 400 € sera demandé à l'entrée du locataire. Il ne sera pas productif d'intérêts et en aucun cas considéré comme le paiement d'une partie du loyer.

Il sera restitué au plus tard 30 jours après le départ par courrier, et au plus tard dans les 60 jours suivant le départ en juillet et août, dans sa totalité ou en partie s'il y a lieu de déduire des frais de réparations.

#### Assurances

Le locataire doit être assuré auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue contre les multirisques et justifier à son entrée dans les lieux.

Nous vous conseillons, pour se faire, de vous rapprocher de votre assureur, car votre contrat d'assurance multirisque habitation pour votre résidence principale couvre peut-être la villégiature.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de tout autre dommage.